

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL

Mise en demeure de remettre une attestation d'assurance (LR/AR)

Nom et prénom propriétaire

Adresse propriétaire

Tél. propriétaire

Nom locataire

Adresse locataire

Objet : Mise en demeure visant à la remise de l'attestation d'assurance

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques dont il doit répondre en sa qualité de locataire et d'en justifier lors de la remise des clés puis, chaque année, à la demande du bailleur. La justification de cette assurance résulte de la remise au bailleur d'une attestation de l'assureur ou de son représentant.

À ce jour, je n'ai pas reçu votre attestation annuelle d'assurance pour le logement loué au ... (adresse du logement) conformément au bail signé le ... (date de signature du bail).

Ainsi, je vous invite à me communiquer par tout moyen et dans les plus brefs délais, votre attestation d'assurance pour l'année en cours.

Cas n° 1 :

En l'absence de communication de votre part dans le délai d'un mois, je me verrai contraint de souscrire une assurance pour votre compte, récupérable avec une majoration. Une copie de ce contrat d'assurance vous sera alors remise. Cette couverture s'appliquera jusqu'à la remise d'une attestation d'assurance de votre part.

Néanmoins, dans un souci de simplification, je vous invite à vous assurer contre les risques locatifs.

Cas n° 2 :

En l'absence de communication de votre part dans le délai d'un mois, je vous informe de mon souhait de mettre fin au contrat de location conformément à la clause résolutoire prévu au bail. Conformément à la réglementation en vigueur (loi du 6.7.89 : art. 7, g), je vous rappelle l'article 7, g de la loi du 6 juillet 1989 selon lequel « toute clause prévoyant la résiliation de plein droit du contrat de location pour défaut d'assurance du locataire ne produit effet qu'un mois après un commandement demeuré infructueux. »

Néanmoins, dans un souci de simplification, je vous invite à vous assurer contre les risques locatifs.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées.

Fait le... à...

Signature